



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du mardi 22 novembre 2016

Date de la convocation :
16/11/2016

*L'an deux mille seize et le vingt-deux novembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe
WAGNER, Maire.*

Membres en exercice :
15

Présents :
13

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis
BREMOND, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE,
Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD,
Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
15

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :

Madame José CHARROUX par Madame Sandra CAMPIONE
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS

Absents :

DE 2016 064

Objet: Convention instituant le Projet EDucatif Territorial 2016/2017 à 2018/2019

Monsieur le Maire fait part du courrier des services de l'Etat (DDCSPP et DASEN) relatif au renouvellement de notre projet éducatif territorial,

Conformément au décret n°2013-07 du 2 août 2013, relatif au projet éducatif territorial, "le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le Maire ou le Président de l'EPCI, le Préfet, le Directeur Académique des services de l'Education Nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie...".

Monsieur le Maire précise que l'organisation des temps d'accueil périscolaire n'a pas changé depuis sa mise en oeuvre, et que le projet actuel est validé par les services de l'État. Il convient de signer une nouvelle convention afin de bénéficier du fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Celle-ci est établie pour une durée de deux années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention proposée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celle-ci.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

